

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le dix mars deux mil seize, dix neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – CHAZEL Violaine GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : THERMIDOR Sophie

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION « Assainissement »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2015, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « Assainissement »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2015, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 1 169.44 E	Report :	+ 9 559.07 E
Dépenses :	- 2 097.40 E	Dépenses :	- 1 378.65 E
Recettes :	+ 2 339.00 E	Recettes :	+ 0.00 E
Résultat :	+ 1 411.04 E	Résultat :	+ 8 180.42 E
Résultat de clôture :	+ 9 591.46 E		

AFFECTATION DU RESULTAT « Assainissement »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 au budget 2016.

COMPTE DE GESTION « Principal »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2015, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « Principal »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2015, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 36 771.88 E	Report :	- 8 014.94 E
Dépenses :	- 195 095.18 E	Dépenses :	- 127 285.59 E
Recettes :	+ 219 209.46 E	Recettes :	+ 112 806.92 E
Résultat :	+ 60 886.16 E	Résultat :	- 22 493.61 E
		Restes à réaliser :	- 8 307.00 E

Résultat de clôture : + 30 085.55 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT « Principal »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 « principal » au budget 2016.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux des trois taxes locales pour l'année 2016.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^e octobre 2016 au 30 septembre 2017, comme suit :

- forfait : 15 €
- m³ d'eau : 0.98 €.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2016 et décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale calculée sur la base de 1 € par habitant et de la participation 2016 liée à l'accueil de loisirs.

INVESTISSEMENTS 2016

Le Conseil Municipal décide les opérations d'investissement suivantes pour l'année 2016 :

- Logiciel Cosoluce : 548 €
- Remplacement d'extincteurs : 336 €
- Travaux de voirie : 1 000 €.

RECONDUITE DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € avec le Crédit Agricole Centre France.

RODP – CHANTIERS PROVISOIRES

Le Conseil Municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- fixe le repas du CCAS au dimanche 25 septembre à midi et
- prend acte de l'organisation d'une exposition de peintres de la commune les 25 et 26 juin prochains à la salle polyvalente.

Fait à SORBIER, le 14 Mars 2016

Le Maire,
PUJOS Henri